Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 2 0 AVR. 2023

ID: 085-218502847-20230413-DEL2023\_37-DE

Département VENDÉE Arrondissement Les Sables d'Olonne

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de SOULLANS

Séance du 13 avril 2023 Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 5 avril 2023

Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

Absents: Mme BERTAUD M.F. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. TESSIER P. qui a donné pouvoir à M. M. CHOUIN J-F - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. – Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. LEROY D. - M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

## 2023.37 - Convention avec Vendée Eau: travaux hors programme

Le conseil municipal est informé que des travaux d'extension du réseau d'eau potable sont nécessaires afin de desservir 6 logements, rue de l'Océan, rue de Saint Hilaire et rue de la Rive.

Dans ce cadre, Vendée Eau a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière.

Le coût des travaux est estimé à 4 102,99 euros H.T. La participation de la commune pour ces travaux est de 50 % du coût des travaux, soit 2 051,49 euros H.T.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le projet d'extension du réseau d'eau.
- D'APPROUVER la convention à intervenir avec Vendée Eau.
- DE DIRE que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTE:** 

**POUR: 24** 

CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

